



POSTULAT

Auteur SVPO, par Diego Schmid, Lukas Jäger, Marco Schnydrig et Patrik Zimmermann
Objet Renforcer la participation démocratique
Date 18/11/2021
Numéro 2021.11.449

Avant les votations, les affiches sont un élément important pour que les gens se forment une opinion. Elles fournissent une contribution importante à la participation démocratique de la population, notamment parce qu'elles constituent une forme de publicité comparativement bon marché et proche des citoyens.

En Valais, cependant, le travail que nécessite la pose des affiches est bien plus grand que dans d'autres cantons.

Selon le concept cantonal «Réclames routières», outre un préavis favorable signé par le propriétaire du terrain, l'approbation des autorités communales et l'accord du canton sont nécessaires. Cette pratique est extrêmement bureaucratique et dispendieuse.

De plus, des frais élevés sont facturés pour l'octroi d'autorisations de placer temporairement des affiches. Dans un cas, 97 francs ont été facturés pour deux affiches. Cela entrave énormément la participation de la population.

Nous estimons donc qu'il faut agir en la matière. Nous ne voyons pas pourquoi une autorisation temporaire de placer une affiche avant une votation nécessite l'accord tant du canton que de la commune. De plus, il semble excessif de facturer des frais de 97 francs pour l'autorisation de placer deux affiches.

Pour favoriser la participation de la population à la démocratie directe et respecter les droits politiques, il faudrait une réglementation pratique et proche des citoyens.

Conclusion

1. Le Conseil d'Etat est prié de renoncer à percevoir des frais pour autoriser le placement temporaire d'affiches avant des votations et élections.
2. En outre, il est prié d'étudier dans quelle mesure il serait possible de réduire la bureaucratie et les doublons en amont de l'autorisation de placer temporairement des affiches.